

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 50	Absent(s) excusé(s) : 2	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 12 janvier 2021

Vote(s) pour : 50

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 janvier 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-01-18-BD-3 :

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marly : approbation.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,
VU la délibération du Conseil Métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 par le Comité Syndical du SCoTAM,
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole adopté par délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 février 2020,
VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé, approuvé par délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 février 2020,
VU le Plan Local d'Urbanisme de Marly approuvé par délibération du Conseil Municipal de Marly en date du 19 mars 2013,
VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n°19/2020 en date du 07 octobre 2020 prescrivant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Marly,
VU la délibération du Bureau délibérant de Metz Métropole en date du 19 octobre 2020 relative aux modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Marly,
VU le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Marly et notamment sa notice de présentation annexée à la présente délibération,
VU les avis formulés par les Personnes Publiques Associées, et particulièrement celui du Conseil Départemental de la Moselle,
VU les registres ouverts en Mairie de Marly et au Pôle Planification de Metz Métropole du 13 novembre 2020 au 14 décembre 2020 inclus, permettant au public d'y consigner ses observations,
CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Marly,
CONSIDERANT l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de Moselle, daté du 15 octobre 2020,
CONSIDERANT les avis sans observation ou remarque de la commune de Moulins-lès-Metz, réceptionné le 09 novembre 2020, et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle daté du 06 novembre 2020,
CONSIDERANT l'avis du Conseil Départemental de la Moselle qui vise à interdire la création de nouveaux accès sur route départementale et de la nécessité pour les élus d'analyser les

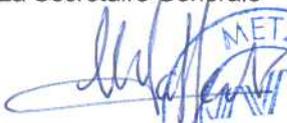
conséquences d'une telle disposition,
CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été formulée dans les registres mis à disposition du public,

DECIDE d'approuver la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Marly telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de Marly et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme
Metz, le 19 janvier 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz	Excusée point 7	Pour tous les points sauf point 7 (excusée)
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany	ABSENT	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROSDIDIER	François	Metz		Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	Excusé point 4	Pour tous les points sauf point 4 (excusé)
HENRION	François	Augny		Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOŁODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points sauf point 8 : contre
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amarvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NICOLAS	Martine	Metz		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury	EXCUSE	
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz	Excusée pour le début de séance	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20210118-01-2021-DB3-DE

Numéro de l'acte : 01-2021-DB3
Date de décision : lundi 18 janvier 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marly : approbation
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/01/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210118-01-2021-DB3-DE
Document principal : 21_DO-3.pdf

Pièces jointes :

21_DB-LISTE ELUS BUREAU votes.pdf
21_DO-PLU MARLY - A1 Notice de présentation.pdf
21_DO-PLU MARLY - A2 Règlement.pdf

Historique :

20/01/21 10:27	En cours de création	
20/01/21 10:32	En préparation	Catherine DELLES
20/01/21 11:11	Reçu	Catherine DELLES
20/01/21 11:11	En cours de transmission	
20/01/21 11:11	Transmis en Préfecture	
20/01/21 11:13	Accusé de réception reçu	